

Salah Hamouri face au silence «pesant» de la France

PAR CHLOÉ DEMOULIN
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

Ce lundi 18 septembre, un tribunal de Jérusalem a confirmé le maintien en détention, pour six mois, du Franco-Palestinien, tandis que ses soutiens réclament une demande de libération officielle de la part de la France. Sa compagne redoute que les autorités françaises n'aient « *acté qu'il va rester en prison* ».

Jérusalem (Israël), de notre correspondante.-« *Le silence des autorités françaises est pesant. S'ils nous disaient : "oui, on va faire quelque chose pour Salah", ou "non, on ne fera rien", au moins on saurait à quoi s'en tenir* », s'impatiente Elsa Lefort. Son mari, le Franco-Palestinien de 32 ans Salah Hamouri, a été arrêté par la police israélienne à son domicile de Jérusalem-Est, le 23 août dernier. Ce lundi 18 septembre, un tribunal de district de Jérusalem a confirmé son maintien en « détention administrative », pour une durée de six mois, soit jusqu'au 28 février 2018. Ce régime de détention qui permet à Israël de maintenir arbitrairement des personnes en prison pendant plusieurs mois, sans inculpation ni jugement, est condamné par la France. Mais à l'heure où cet article est publié, ni le président de la République Emmanuel Macron, ni le ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, ni le consulat de France à Jérusalem n'ont dénoncé le placement de Salah Hamouri sous ce régime, ni même réclaté officiellement sa libération.

« *Les autorités israéliennes disent que Salah Hamouri constitue une menace pour la sécurité d'Israël* », explique Sahar Francis, avocate palestinienne et directrice de l'association Addameer pour la défense des droits des prisonniers palestiniens, dans laquelle est également engagé le Franco-Palestinien. Mais selon elle, Salah Hamouri « *a été arrêté pour son activisme* », car il défendait « *les droits humains dans différents endroits, y compris à Jérusalem-Est* ». Trois jours avant son arrestation, il avait réussi son examen d'avocat. « *Les autorités israéliennes utilisent*

la détention administrative quand elles veulent, quand il y a des tensions politiques (...) Il y a actuellement plus de 450 détenus administratifs, y compris des enfants », rappelle l'avocate.

Officiellement, le ministère de la défense israélien reproche à Salah Hamouri d'avoir renoué avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), une organisation considérée comme terroriste par l'État hébreu. Accusé d'avoir été membre d'une cellule qui projetait d'assassiner le rabbin Ovadia Yossef, chef du parti ultraorthodoxe Shass, et de mener une attaque à la bombe à Jérusalem, Salah Hamouri avait déjà été arrêté par les autorités israéliennes en mai 2005. Le Franco-Palestinien avait été condamné en 2008 à sept ans de prison, après avoir accepté un accord de « plaider coupable » pour échapper à une peine de 14 ans. L'activiste a néanmoins toujours clamé son innocence. Il avait finalement été libéré en 2011, en même temps que 550 autres prisonniers palestiniens dans le cadre de la première phase d'échange contre Gilad Shalit, ce soldat franco-israélien capturé par un commando palestinien en juin 2006 au sud de la bande de Gaza.



Salah Hamouri © Reuters/Mohamed Torokman

« *Après sa libération de prison, il est retourné travailler au sein de l'organisation terroriste du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et, malgré les avertissements qu'il a reçus des forces de sécurité, Hamouri a continué à opérer dans le cadre de l'organisation* », justifie le Shin Bet (les services intérieurs israéliens) dans un courrier électronique relayé par le bureau du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et **publié par le journal Times of Israel**. « *Je ne sais pas ce qu'ils veulent dire par là, explique Elsa Lefort. Salah n'a jamais reçu un coup de téléphone de la part de quelqu'un qui lui a dit : "Si tu fais telle chose, tu vas finir en prison."* Par contre, les autorités israéliennes se sont pas mal acharnées

sur lui : le fait qu'il ait reçu des ordres lui interdisant d'aller en Cisjordanie alors que son université y était ; le fait que j'ai été expulsée et que du coup, il est séparé de sa femme et de son enfant ; il a aussi été convoqué régulièrement pour des interrogatoires. » En janvier 2016, la jeune femme, alors employée au consulat général de France à Jérusalem et enceinte de six mois, avait été expulsée par Israël, accusée elle aussi de représenter un danger pour la sécurité du pays.

Lors d'un point presse le 4 septembre, la porte-parole du ministère des affaires étrangères a assuré que le Quai d'Orsay suivait « la situation » de Salah Hamouri « avec beaucoup d'attention ». « [Nous] exerçons à son égard la protection consulaire. Notre consul général à Jérusalem lui a rendu visite (...) Nous demandons aux autorités israéliennes de permettre à M. Hamouri de recevoir la visite de son épouse et de leur enfant comme sa famille en a exprimé le souhait », a-t-elle précisé. Une information contestée par Elsa Lefort, dont la « seule revendication », rectifie-t-elle, est « que [s]on mari soit libéré ». « “Suivre la situation”, cela ne veut pas dire grand-chose, ce n'est pas plus engageant que ça, déplore-t-elle, doutant qu'Israël revienne sur sa décision et lui permette de séjourner sur son territoire. Si les autorités françaises demandent que j'aie un droit de visite, dans le cadre du droit des familles, du droit humanitaire, c'est parce que visiblement ils font une croix sur une demande de libération, ils ont acté qu'il va rester en prison. »

Interrogée par Mediapart, une source diplomatique française à Jérusalem admet que la formulation de la demande du ministère des affaires étrangères peut prêter à confusion. « L'épouse de Salah Hamouri souhaitait pouvoir rejoindre son mari à Jérusalem en temps normal avant même qu'il soit à nouveau arrêté », précise-t-elle. En février 2016, la jeune femme avait en effet lancé **un appel aux autorités françaises** pour faire valoir ses droits et retrouver son mari à Jérusalem. Selon cette même source, il serait illusoire d'attendre une demande de libération de la part du consulat de France à Jérusalem : « Dans le cas d'un compatriote, quel qu'il soit, qui fait l'objet d'une procédure judiciaire à l'étranger, le consulat n'est fondé à intervenir que dans le cadre de la protection

consulaire. » Depuis l'arrestation de Salah Hamouri le 22 août, assure-t-elle, « le consulat général s'est présenté à l'ensemble des audiences et rendez-vous fixés par les juridictions israéliennes le concernant ».

La mobilisation prend corps, le PCF en première ligne

Si elle a « des contacts » avec le consulat de France à Jérusalem, Elsa Lefort s'étonne de n'avoir reçu aucune réponse directe de la part de la présidence de la République ou du ministère des affaires étrangères, qu'elle a tous deux contactés. Dans le cas d'autres Français détenus à l'étranger, par exemple celui du journaliste Loup Bureau, finalement libéré par la Turquie il y a quelques jours, « les familles sont reçues soit à la présidence, soit au ministère des affaires étrangères, et j'imagine qu'il y a, en plus de tout ce qui est visible et officiel, des contacts directs avec les autorités à l'étranger », souligne-t-elle.



Avant la libération de Salah Hamouri en 2011, les autorités françaises, et notamment le président de l'époque **Nicolas Sarkozy**, avaient pourtant intercédé officiellement et à plusieurs reprises auprès du gouvernement israélien en faveur du Franco-Palestinien. Alors ministre des affaires étrangères, **Alain Juppé avait également reçu les parents de Salah Hamouri**. Alors pourquoi un traitement différent aujourd'hui ? « La France veut sûrement entretenir de bonnes relations avec Israël et ne pas chagriner les autorités israéliennes en parlant du cas d'un Franco-Palestinien », estime Elsa Lefort, dénonçant un « silence global » face à « l'impunité » de l'État hébreu. « C'est une volonté de la part du gouvernement de ne pas se mettre mal avec le gouvernement israélien », acquiesce la députée PCF Elsa Faucillon (Hauts-de-Seine), qui a envoyé une lettre à Emmanuel Macron dès le 23 août pour lui demander d'exiger la libération de Salah Hamouri. Pour l'élue, le silence du président de la République

est « un choix, une ligne de relation internationale ». « S'exprimer, ce serait demander à Israël de respecter le droit international donc de lutter contre son impunité. Et je crois que ce gouvernement ne souhaite pas le faire », tranche-t-elle.

La chancellerie française pourrait-elle faire passer au second plan le sort de Hamouri pour privilégier ses relations avec Israël, en termes de renseignements en Syrie par exemple ? « Sans éléments, c'est compliqué de pouvoir juger. Mais c'est une question qu'on se pose dans les réseaux de soutien à Salah », admet Elsa Faucillon. Elle se pose d'autant plus qu'Emmanuel Macron a **déroulé le tapis rouge** lors de la visite à Paris du premier ministre Benjamin Netanyahu mi-juillet, à l'occasion de la **commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv**. Si tel était le cas, « la vie de ce jeune homme, de sa famille, ne peut pas être bradée en faveur de perspectives dont on ne connaît pas l'issue et dont on a du mal à croire qu'elles seraient équivalentes », poursuit la députée communiste. À ses yeux, « c'est justement parce que la France sera déterminée dans ce dossier, qu'elle se mettra en position politique plus forte, qu'elle pourra aboutir sur d'autres sujets ailleurs ».

Le 15 septembre, les députés du Parti communiste ont collectivement de nouveau adressé une lettre au président de la République. « Comment croire en votre discours, et en votre volonté infailible de faire de la France un pays qui compte à nouveau dans le concert des nations si, à la première occasion, la diplomatie française reste bloquée alors qu'un

ressortissant franco-palestinien de 32 ans, Salah Hamouri, est victime d'un acharnement judiciaire tout à fait insupportable en Israël », dénoncent-ils. Et de poursuivre : « Vous l'avez dit vous-même, "il est fondamental que la France continue à peser sur la question israélo-palestinienne" dans le cadre d'une indépendance assumée. Peut-être serait-il temps d'assumer l'indépendance de la France par rapport à Israël qui est un État comme les autres : ni au-dessus, ni au-dessous des autres. »

D'autres élus ont également interpellé les autorités françaises, dont le parti Europe Écologie-Les Verts, qui a publié un communiqué le 26 août pour dénoncer un « acharnement injustifié sur la famille de Salah Hamouri » et réclamer sa libération. Plusieurs manifestations de soutien au Franco-Palestinien, notamment à l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité, ont par ailleurs eu lieu ces derniers jours à travers la France, comme à Quimper jeudi dernier, ou à Agen ce dimanche. Des cartes pétitions à renvoyer directement à Emmanuel Macron ont été distribuées. « Tant que Salah ne sera pas libre, nous continuerons d'interpeller les autorités, car c'est leur devoir d'agir (...) ça finira par bouger », veut croire Elsa Lefort.

En attendant, l'avocate de Salah Hamouri entend faire appel devant la Cour suprême israélienne. Mais une grande période de vacances pour la célébration des fêtes juives vient de s'ouvrir en Israël. Aucune audience ne sera donc possible avant la fin du mois d'octobre.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.